

Question avec demande de réponse écrite E-002205/2017

à la Commission

Article 130 du règlement

Dominique Bilde (ENF), Edouard Ferrand (ENF) et Philippe Loiseau (ENF)

Objet: Filière brassicole en France

Filière agro-alimentaire majeure par son poids agricole et ses circuits de distribution, la filière brassicole constitue un débouché économique essentiel pour l'agriculture en Europe et en France. Dans ce pays, elle emploie en effet près de 64 000 personnes (emplois directs et indirects) pour un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros, dont seulement 4 500 personnes et 2 milliards d'euros pour la brasserie, ainsi que 3 000 personnes et 1 milliard d'euros pour l'agriculture, le reste incluant les cafés-restaurants.

La France compte aujourd'hui plus de 800 brasseries (3^e rang européen) alors qu'il y a 30 ans, il n'en restait plus que 22.

Quelles mesures la Commission peut-elle prendre afin de soutenir cette filière en France et en Europe?

Comment la Commission peut-elle encourager la production de malt, de houblon et d'orge de brasserie tout en assurant un revenu juste et digne aux agriculteurs?